21ème Année - Num. 5 SPEDIZIONE IN ABBONAMENTO POSTALE (Secondo gruppo - 70°o) Le Num. L.50 - 5 Mars 1973

Le Peuple Valdôtain

Organe du Mouvement de l'Union Valdôtaine pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine

DEVONS-NOUS RENONCER A DEFENDRE NOTRE ETHNIE?

QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LE VRAI ET LE FAUX PROGRES

Le bulletin trimestriel d'une Société d'émigrés valdôtains en France (bulletin par ailleurs fort bien rédigé et généralement objectif) publie dans son numéro de janvier un article sur les élections du 26 novembre dernier où nous lisons ce passage:

«D'autre part, il y avait M. Emile Chanoux contre M. Pierre Fosson, tous les deux membres de l'Union Valdôtaine (M. Chanoux n'est plus membre de l'U.V. - N. du P.V.) avec cette nuance que le premier fait partie de la fraction dite «progressiste». Nous avons beaucoup d'estime pour M. Fosson dont l'honnêteté, scrupuleuse à l'extrême, la constance et la fidélité sont louables mais, qu'il nous permette de le lui dire, si l'électeur veut du «raisonnable» il veut aussi du «neuf» et tend à s'écarter de ce qui lui semble trop figé, trop statique.»

Nous tenons à informer l'auteur du susdit article de trois «innovations» introduites par ces soi-disant progressistes et qu'il n'approuvera peut-être pas entièrement.

La première est l'introduction massive de la langue italienne dans l'organe du nouveau parti «valdôtain» qu'ils ont fondé (il y en aura bientôt une demi-douzaine!) et dans leurs communiqués de presse.

La seconde est l'omission, dans leur organe, de la définition «pour la défense de la minorité ethnique et linguistique valdôtaine»... pas assez «progressiste», peut-être même un tantinet réactionnaire ,à leur avis.

La troisième consiste dans la volonté d'écarter de la vie politique et administrative les personnes «scrupuleuses à l'extrême», quitte à ouvrir largement la porte à d'autres dépourvues souvent de tout scrupule.

Tout cela représente peut-être un progrès aux yeux des immigrés et des valdôtains «assimilés, mais point aux yeux des autres, qui sont, heureusement! plus nombreux qu'on ne croit et n'entendent pas renier le précieux héritage que leur ont laissé leurs ancêtres.

«L'électorat, nous dit-on, tend à s'écarter de ce qui lui semble (sic) trop figé, trop statique.»

C'est possible, mais qu'entend-on par trop figé, trop statique ?

La fidélité à la langue française, l'attachement à nos saines traditions administratives, la défense de l'ethnie valdôtaine entreraient-ils dans la catégorie des choses trop figées, trop statiques, voire périmées?

Il y a beaucoup de gens qui le pensent, surtout parmi les immigrés.

Devons-nous leur donner raison, alors que nous sommes fermement convaincus qu'ils ont tort?

Devons-nous renier nos idées ou bien les défendre courageusement? singer les autres ou rester fidèles à nous mêmes? nous comporter en solliciteurs de suffrages et en mercantis politiques ou, au contraire, en citoyens? nous abâtardir ou conserver notre caractère valdôtain? être maîtres chez nous ou y devenir des laquais?

Voilà le véritable problème.

Le reste est secondaire, le reste n'est que moyen.

Le «neuf» n'est que moyen.

N'en faisons pas un but, une fin en soi.

Ayons même le courage de le repousser chaque fois qu'il nous détourne des véritables objectifs, chaque fois surtout qu'il est contraire à ceux-ci.

Ne confondons pas la mode avec le progrès.

Ne confondons pas non plus le service du public avec la courtisanerie.

Les rois avaient leurs courtisans, le peuple, ce nouveau souverain, a également les siens, qui ne valent guère mieux, qui sont d'ailleurs toujours les mêmes, en ce sens qu'ils appartiennent tous à l'éternelle race des profiteurs.

Il n'y a qu'une chose qui distingue les neo-courtisans de leurs illustres prédécesseurs: ils sont plus remuants et plus avides. Les courtisans des rois étaient surtout des parasites; les courtisans du peuple méritent plutôt le titre d'arrivistes.

Ces derniers se retranchent derrière l'excuse de la «démocratie». Leur argumentation est plus ou moins celle-ci: pour réaliser le programme de notre parti, il faut prendre le pouvoir; pour prendre le pouvoir, il faut obtenir beaucoup de suffrages; pour obtenir beaucoup de suffrages, il faut flatter l'électeur, lui donner raison même si l'on est convaincu qu'il a tort, faire des promesses à Pierre, à Jacques et à Martin, même si l'on sait parfaitement que ces promesses se contredisent, il faut en un mot être large, très large. Les promesses ne coûtent rien. Puiser dans la caisse commune ne coûte rien non plus.

Voilà comment certaines gens, beaucoup même, hélas! conçoivent la démocratie.

Mais heureusement pour l'honneur et l'avenir de celle-ci, il y en a d'autres qui raisonnent différemment.

Le public, il faut le servir, pas seulement s'en servir.

La caisse commune, il faut penser à la remplir, pas seulement à la vider.

En ce moment, la menace à la démo-

(Suite page 4)

M. Rivolin Victorin
46, rue Turin
11100 AOSTE

Le Conseil a adopté le bugdet 1973 présenté par la Junte Dujany

49 milliards 792 millions

pour les problémes les plus urgents de la Vallée

● L'IMPORTANTE AUGMENTATION DES RECETTES PAR RAPPORT AUX BUDGETS PRECEDENT TEMOIGNE DU TRAVAIL CONSIDERABLE ACCOMPLI.

● "CEPENDANT - A' DECLARE LE PRESIDENT DUJANY - LA JUNTE ESTIME LES COMPARAISONS AVEC LE PASSE INUTILES ET STERILES. LES PROBLEMES A' RESOUDRE SONT SI NOMBREUX ET LES ATTENTES DE LA POPULATION SI PRESSANTES QUE MEME UN BUDGET COMME CELUI DE 1973 PARAIT DERISOIRE: NOUS DEVONS SEULEMENT LE CONSIDERER COMME UNE SIMPLE INDICATION DU TRAVAIL QUE NOUS FERONS A' L'AVENIR, AINSI QUE NOUS L'AVONS FAIT DANS LE PASSE', POUR OFFRIR A' LA VALLEE PLUS DE RECETTES ET D'INVERTISSEMENTS AFIN DE REPONDRE D'UNE FAÇON CONCRETE AUX EXIGENCES ENCORE INSATISFAITES".

Le Conseil régional de la Vallée d'Aoste, les 20 et 21 décembre 1972, après avoir examiné le budget pour l'année 1973, présenté par la Junte, l'a adopté avec la votation suivante: présents, 30; votants, 30; favorables, 19; contraires, 11.

Le budget ainsi adopté permettra à la Junte régionale d'effectuer toutes les dépenses prévues plus tôt que les années passées, lorsque le budget était présenté dans le courant de l'année (vers mars ou avril): on avait alors recours à l'exercice provisoire, dérogation particulière permettant, dans les quatre premiers mois de l'année, d'engager des dépenses pour un montant ne pouvant excéder, chaque mois, un douzième du montant des dépenses prévues par le budget précédent.

Il sera également possible de réaliser le plan des travaux publics bien plus tôt après avis du Comité pour la planification régionale, des représentants des organisations syndicales, des maires et, pour chaque assessorat, des commissions compétentes du Conseil.

C'EST LE RESULTAT DE LA NOUVELLE REPARTITION FISCALE

Etant donné que l'on prévoit pour l'année 1973 la constitution des « communautés de montagne », organismes intermédiaires entre les Communes et l'Administration régionale, le budget présenté ne répond pas encore aux critères de plan, au-delà des formules schématiques traditionnelles: en effet les communautés de montagne, en accord avec l'Administration régionale, donneront naissance à de nouvelles formes de plan que la Junte **mentale de ce budget est l'inscription au chapitre des recettes du produit de la nouvelle répartition des impôts entre l'Etat et la Vallée d'Aoste obtenue par la loi 1065 du 6 décembre 1971 portant sur la nouvelle organisation financière de la Région.**

Par rapport aux prévisions de 1972, le budget présente une augmentation des recettes se chiffrant à 6 milliards 484 millions.

La grande conquête de la nouvelle répartition fiscale obtenue sur la base de quotes-parts fixes et certaines, et non mobiles et soumises à un accord stipulé annuellement, a donné lieu non seulement à cette majoration de nos recettes, mais permettra à l'avenir des augmentations ultérieures dues notamment à la hausse normale des impôts.

Avec la nouvelle reforme fiscale qui a [illegible] des taxes supprimées majorées annuellement de 10 % pour la période 1973-1977.

Ainsi avons-nous la garantie, pour le futur, de percevoir des recettes toujours plus fortes: la garantie, en un mot, que l'autonomie financière acquise nous sera assurée même dans les années à venir.

LES DEPENSES POUR CHAQUE ASSESSORAT

Mais, pour revenir au présent, c'est-à-dire en 1973, rappelons que le budget présente un total de recettes s'élevant à 48 milliards 792 millions de lires.

Les dépenses prévues, dont le total est égal à celui des recettes, intéressent, il est vrai, des programmes qui sont au-dessus des schématismes par département, formule désormais dépassée: néanmoins, elles peuvent encore être divisées par assessorat si l'on considère les principaux services relevant de leur compétence, de la façon suivante:

Assessorat des Finances, 24 milliards 567 millions 656.315 lires; Assessorat de l'Agriculture et des Forêts, 4 milliards 643 millions 650 mille lires; Assessorat de l'Industrie et du Commerce, 788 millions 200 mille lires; Assessorat des Travaux Publics, 5 milliards 689 millions 200 mille lires; Assessorat de l'Instruction Publique, 7 milliards 11 millions 100 mille lires; Assessorat de la Santé et de l'Assistance Sociale, 2 milliards 999 millions 500 mille lires; Assessorat du Tourisme, Antiquités et Beaux-Arts, 2 milliards 556 millions 900 mille lires; pour un total, avec l'addition d'autres dépenses administratives de 48 milliards 792 millions.

CONTINUITE'

Le président Dujany a tenu à mettre en évidence, dans sa relation, le sens de continuité qui doit caractériser l'action de l'Administration régionale, en disant:

« En 1973 la population sera appelée à élire le nouveau Conseil régional qui sera chargé de conduire l'Administration de la Vallée jusqu'en 1978.

Si en premier lieu je désire dès maintenant formuler au futur Conseil et au futur Gouvernement le voeu qu'ils sachent oeuvrer mieux que nous ne l'avons fait, d'autre part je tiens à évoquer tous ceux qui ont partagé, durant ce dernier lustre, notre labeur, et qui ne sont plus parmi nous: je cite, entre autres les noms de César Bionaz, d'Aimé Berthet, d'Oreste Marcoz, de Germain Ollietti, de Robert Rollandoz, d'Albert Vuilliermoz, d'Ernest Page, de l'ingénieur Fresia ».

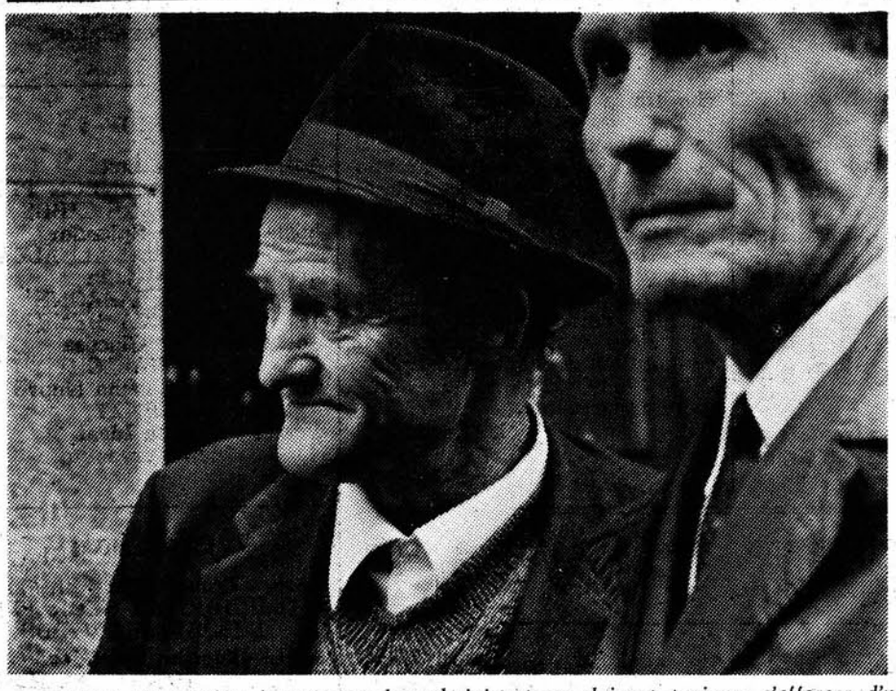

Le budget n'est qu'un instrument: les administrateurs doivent toujours s'efforcer d'y entrevoir, parmi les chapitres et les chiffres, l'homme de notre Vallée: dans sa dignité, dans ses attentes, dans son désir de justice.

(Photo Montjoie: Foire de Saint-Ours).

Qu'est-ce que le budget

L'art. 29 du Statut Spécial pour la Vallée d'Aoste énonce: « Le Conseil de la Vallée vote chaque année le budget ».

La première préoccupation de l'organe exécutif de la Région, c'est-à-dire de la Junte régionale, est de dresser le budget, celui-ci étant le « moteur » de toute sa politique. Toute la conduite politique et économique de la Région durant la période — c'est-à-dire l'année — à laquelle se rapporte le budget, est réglée par le budget.

Celui-ci se matérialise en un document comptable comportant prévision et autorisation des dépenses et des recettes publiques. Le document est établi par la Junte régionale qui sera ensuite chargée d'appliquer ce qui est indiqué dans le budget.

Cependant ce document comptable est l'expression d'une volonté et d'un choix politique. Son contenu n'est autre que la transcription, en termes comptables, d'une orientation et d'un plan politique voulu par la Junte régionale.

Naturellement il doit compter sur l'appui du vote de la majorité des membres du Conseil régional. Car s'il n'avait pas cet appui, le budget ne pourrait être appliqué, aucun investissement ne pourrait être réalisé, aucune dépense ne pourrait être engagée par la Junte régionale: cette dernière, par le seul fait de le soutenir dans les termes dans lesquels elle l'a présenté n'aurait plus la confiance du Conseil et serait contrainte à démissionner.

En effet, c'est justement sur le budget que le Conseil peut obliger la Junte à suivre ou à ne pas suivre une ligne déterminée; et c'est encore sur le budget que le Conseil exprime la confiance ou la défiance politique à l'égard du Gouvernement régional.

Les contribuables qui, grâce à leurs impôts, fournissent au budget de la Région la plupart des recettes, et les bénéficiaires des programmes qui seront réalisés moyennant les dépenses prévues au budget de la Région, ont donc intérêt à connaître aussi bien le budget lui-même que le débat qu'il a soulevé au Conseil: c'est de ce débat, en effet, que naît la ligne politique à laquelle la Junte devra se conformer dans la réalisation de ses programmes au moyen du budget.

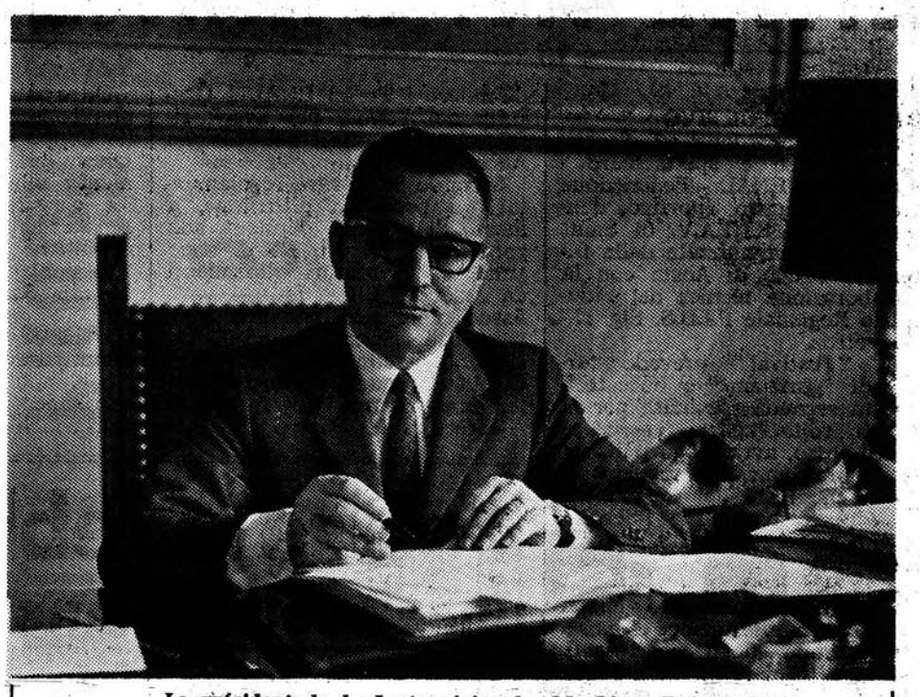

Le président de la Junte régionale, M. César Dujany

Un programme, un espoir

Il Presidente della Giunta Regionale, dott. Cesare Dujany, ha rivolto un messaggio radiofonico per il 1973 a tutti i valdostani, dicendo tra l'altro:

« E' il tempo, questo, di rinnovare gli impegni e di dare validità ai nostri progetti affinchè le speranze che nascono col nuovo anno non siano inutili.

Tra i tanti, un progetto ci deve stare particolarmente a cuore perchè da esso deriva la nostra serenità e quella delle nostre famiglie: è il progetto, è l'impegno inteso a migliorare la nostra convivenza, a dare cioè pienezza di vita e di espansione alla nostra comunità regionale.

★★★

Nell'anno trascorso, come amministratori abbiamo posto alcuni punti fermi su questa via.

E anche se oggi è tempo di consuntivi, non mi dilungherò certo ad enumerarli, ma accennerò solo ai provvedimenti che hanno cercato di portare non tanto un sollievo immediato, quanto di realizzare un principio di giustizia, di chiudere cioè in modo duraturo una lacerazione aperta nel seno della nostra comunità, e cioè:

— L'ASSISTENZA FARMACEUTICA ad oltre 35 mila persone, tante sono ancora gli agricoltori, i coltivatori diretti, gli artigiani, i piccoli commercianti ed i loro familiari che dovevano pagarsi le medicine;

— UNA SERIE DI ALTRI PROVVEDIMENTI SOCIALI, trà i quali il pagamento di una indennità agli infortunati sul lavoro agricolo e alle partorienti;

— PER I DISOCCUPATI, abitanti in modo particolare la Bassa Valle, stabilimento per il quale ha concesso un rilevante contributo alla Società Cogne;

— PER GLI AGRICOLTORI una legge che prevede un'indennità a favore di tutti coloro che vivono e lavorano nelle zone agricolo-montane come compenso che la comunità offre a chi resta in luoghi disagiati a difendere il suolo, a conservare l'equilibrio ecologico e il paesaggio, nell'interesse del turismo e dell'economia;

— E PER IL 1973, sono già stati approvati l'istituzione di un doposcuola regionale nei vari comuni, l'assegnazione dei buoni di benzina a chiunque sia titolare di autovetture e di patente, indipendentemente dal numero degli assegnatari nello stesso nucleo familiare e, infine, il Bilancio regionale di circa 49 miliardi di lire, risultato evidente di quella grande conquista realizzata alla fine dello scorso anno, e cioè il nuovo riparto fiscale con lo Stato; BILANCIO nel quale sono richiamati vari disegni di legge, tra i quali uno a favore dell'edilizia urbana e rurale, uno per i trasporti di interesse pubblico, uno riguardante la riforma sanitaria in Valle d'Aosta, oltre ad investimenti nel campo economico per oltre 30 miliardi.

★★★

Chers Valdôtains,

Le progrès matériel que nous devons tous ensemble chercher à réaliser, ne doit pas, toutefois, être disjoint d'un engagement continuel visant à la promotion spirituelle et culturelle de notre communauté.

Au cours de l'année qui va se terminer nous avons maintes fois indiqué les voies à emprunter.

La presse internationale, surtout la presse suisse et française, a mis en relief nos aspirations que je peux ainsi résumer:

— décision de la Vallée d'Aoste de continuer à être elle-même moyennant l'usage vivant de la langue française et de ses patois, opposant des initiatives valables dans le domaine de la presse, du cinéma, de la radio-télévision, de l'école, à l'attaque massive des grands moyens de communication sociale;

— jouer un rôle actif dans la constitution d'une Europe des régions et des communautés ethniques;

— réaliser un plan qui, ayant comme point de départ les populations elles-mêmes, favorise une entente régionale alpine et permette, pour ce qui nous concerne d'une manière plus immédiate, une collaboration étroite avec les régions limitrophes du Mont-Blanc, les régions suisses et françaises;

— marquer tous les aspects de notre vie régionale par les caractères de notre civilisation alpestre;

— mettre en évidence le rôle important des communautés régionales locales dans la recherche et dans la réalisation de la justice et de la paix entre les peuples, car les communautés, telles que la nôtre, peuvent interpréter, d'une manière plus adéquate, les aspirations des hommes et les concrétiser par des choix, se transformant ainsi, en raison de leur dimension humaine, en des communautés liées par le même esprit de solidarité.

Et c'est justement avec ces sentiments que nous avons donné notre adhésion à la Journée mondiale de la paix, en répondant à l'appel lancé par le Pape Paul VI.

★★★

La promozione spirituale e il progresso materiale del popolo valdostano: ecco quali sono gli impegni che dobbiamo rinnovare per il 1973. Far più serena, più umana, più civile la nostra convivenza.

Con questi impegni, che richiedono però anche la cooperazione di tutti, rivolgo a ognuno di voi, cari concittadini, l'augurio che il 1973 risponda alle vostre aspirazioni, soprattutto a quelle dei più dimenticati, dei malati, degli anziani, degli infermi, dei giovani senza impiego, di coloro che sono rimasti senza lavoro, di tutti coloro che portano il peso di famiglie cariche di problemi, di tutti quelli che attendono un sollievo ed una consolazione ».

LE PROGRES

(Suite de la page 1)

cratie ne vient pas des «rigoristes», elle vient des «laxistes», elle ne vient pas des personnes trop scrupuleuses, qui sont toujours plus rares, elle vient des personnes trop peu scrupuleuses, dont le nombre ne cesse de croître d'une façon inquiétante.

De même pour l'ethnie valdôtaine. Ce n'est pas les personnes fidèles à notre langue et à nos saines traditions administratives, ce n'est pas les «durs» qu'il faut écarter, c'est les «mous», surtout les «mous».

On parle trop, depuis quelques mois, d'unionistes progressistes et d'unionistes conservateurs. Il est temps de bannir ces fausses étiquettes et ce vocabulaire de parti qui n'ont rien à voir avec la doctrine de l'Union Valdôtaine.

L'U.V. se distingue par son caractère valdôtain.

Le progrès, pour elle, consiste à devenir toujours plus valdôtaine, à remplir toujours mieux sa fonction, à rester plus fidèle que jamais à son caractère et à sa véritable vocation.

Le reste est secondaire... et peut même, si l'on n'y prend garde, avoir une action délétère.

A TRAVERS LA VALLEE

NAISSANCES

BRISSOGNE — Alain Marcoz, né le 14 février, fils du président de notre section de l'U.V., Charles Marcoz, et de son épouse Inès.

DERBY — Jessica Lumignon, née le 24 février, fille de Camille et de Alida Mellé, petite-fille de Lucien Lumignon, vice-président de notre section de l'U.V.

Anne-Marie Hyvoz, fille d'Anito et de son épouse Sarah.

GRESSAN — Jean-Paul Voyat, 16 février, fils premier-né du président de la section de l'U.V. Hugues Voyat, et de son épouse Orbelline.

SAINT-NICOLAS — Milena Jayer, née le 23 février, fille de Danilo et de Marise Gerbore.

Nos félicitations aux parents et nos souhaits de prospérité aux bébés.

DECES

JOVENCAN — Nous avons le regret d'annoncer les décès de Mme Marianne Dayné, veuve Peppelin, âgée de 90 ans, de M.Pierre Gonthier, 68 ans, ancien conseiller communal, et de M. Francis Guichardaz, 68 ans, ancien chauffeur de taxi très connu.

Nos condoléances aux familles Peppelin, Dayné, Gonthier et Guichardaz, en particulier à M. Georges Peppelin, membre du Comité de direction de notre Section, et à M. Joseph Gonthier, conseiller communal de l'U.V.

« » « » « » « » « » « » « » « » « » « » « » « » « » « » « » « » « » « » « »

DIR. RESP. EMILE PROMENT

Enreg. Tribunal d'Aoste N° 2 du 24-5-1954

Imprimé par L'UNION - VALDOTAINE

29, rue Festaz - 11100 AOSTE

CONSEIL DE DIRECTION DU B.I.M.

REUNION DU 16/1/1973

Le Comité a alloué aux Communes des contributions pour un montant de 16.357.599 lires, distribuées comme suit:

BIONAZ - 469.535 lires - paiement d'une note d'honoraires pour le projet et la direction des travaux concernant la reconstruction et l'aménagement de l'ancienne laiterie consortiale.

CHATILLON - Contribution de 1.000.000 de lires pour l'électrification des cloches.

745.000 lires - achat d'une voiture pour les services communaux.

Contribution de 1.500.000 lires pour l'installation d'une ligne électrique dans une avenue de la Commune.

ETROUBLES - Contribution de 253.000 lires concernant des travaux d'aménagement à l'alpage «Gué».

INTROD - Contribution de 3.212.239 lires pour des travaux de réfection de l'aqueduc communal.

JOVENCAN - 2.600.000 lires - contribution pour la construction de l'aqueduc communal.

LILLIANES - 93.675 - paiement d'une note d'honoraires pour travaux divers.

374.500 - paiement de notes pour des travaux d'aménagement des écoles élémentaires et des bureaux communaux.

39.000 - contribution pour les frais d'entretien des téléphériques.

RHEMES ST. GEORGES - 1.000.000 lires - Contribution pour des travaux d'intérêt public.

Achat de balustrades pour les routes communales - 1.339.000 lires.

1.630.800 - paiement de notes pour l'entretien des routes communales pendant l'hiver 71/72.

380.000 lires - contribution pour l'achat d'un autobus pour le transport des éléves des écoles élémentaires.

1.375.000 - paiement d'une note d'honoraires concernant le projet et la direction des travaux pour la construction du Monument aux Morts.

SAINT NICOLAS - 345.850 lires - paiement de notes d'honoraires pour des travaux divers.

REUNION DU 20/2/1973

Le Comité a alloué aux Communes des contributions pour un montant de 35.696.123 lires distribuées comme suit:

ANTEY-ST-ANDRE - Contribution de lires 100.000 au Consortium des Communes de Antey-St.-André, Chamois et La Magdeleine pour la construction d'un aqueduc.

CHATILLON - 1.350.000 lires - achat de balustrades pour les routes communales.

DOUES - 149.748 lires - paiement d'une note d'honoraires concernant le projet de la route du Cimetière.

GIGNOD - Contribution de 203.490 lires pour l'achat de tables, armoires, sièges etc. pour les écoles de Variney.

1.800.000 lires pour des travaux d'aménagement de la route du Planet.

145.808 - paiement de frais divers pour l'aménagement de la route de «Cornalevaz».

52.850 - paiement d'une note d'honoraires pour la réception de l'aqueduc de Cré.

358.000 - paiement d'une note d'honoraires pour le projet de construction de la route du Gorrey.

3.570.000 - contribution pour les travaux de construction de l'aqueduc du Planet.

LA-MAGDELEINE - Paiement d'une note d'honoraires de 1.597.400 lires pour le projet de construction du nouveau Cimetière.

LA-THUILE - 400.000 - contribution pour la construction de l'enceinte des écoles élémentaires et maternelles au chef-lieu de la Commune.

LILLIANES - 93.740 lires - contribution pour le paiement d'une note d'honoraires concernant l'évaluation des impôts d'octroi.

- Contribution de 300.520 lires pour le paiement de travaux et frais divers.

400.000 lires - contribution pour les installations sanitaires au cabinet de consultation communal.

100.000 lires - contribution pour les travaux d'aménagement de la route de Sainte-Marguerite.

500.000 lires - paiement d'une note d'honoraires pour le plan d'aménagement communal.

- Contribution de 2.000.000 pour le paiement de notes d'honoraires.

PONTEY - Contribution de 2.500.000 lires pour le paiement de frais divers.

PONT-BOZET - Contribution de 2.687.927 lires pour des travaux d'aménagement de la maison communale.

- 496.449 lires - contribution pour le paiement de notes d'honoraires.

ROISAN - Contribution de 150.000 lires pour le projet de construction de l'aqueduc consortial Roisan-Valpelline.

330.660 lires - contribution pour l'achat d'une machine à écrire.

3.622.955 lires - contribution pour la construction de l'aqueduc communal aux villages de Closellinaz et Champ-de-Bar.

ST.-DENIS - Contribution de 250.000 lires pour l'aménagement du ru de Chavacour.

ST.-OYEN - Contribution de 1.136.264 lires pour les travaux de construction du toit sur la fontaine publique.

- 925.982 lires - paiement d'une note d'honoraires concernant l'aqueduc consortial St. Oyen-Etroubles.

ST.-NICOLAS - Contribution de 2.934.600 lires pour le paiement de notes d'honoraires.

VALPELLINE - 2.789.730 lires - contribution pour l'achat d'un autobus pour le transport des élèves.

- 4.750.000 lires pour l'achat de biens immeubles.

Le Comité de Direction a liquidé, enfin, une contribution annuelle de 3.430.000 lires à la fabrique F.O.V.A. de Sarre et de 2.450.000 lires à l'établissement industriel «La Grolla» de St. Pierre.

PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

Rédaction Administration et Publicité

au SIEGE de

L'UNION - VALDOTAINE

29, rue Festaz - Tél. 41120 - 11100 Aoste

ABONNEMENTS

Ordinaire L. 1 000 - (semestre L. 600)

Etranger L. 2.000 - Soutien L. 5.000

C.C. N° 2/ 40412